

# CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n°2022-01-01

Avis du CSRPN de Normandie,  
conseil scientifique de la RNN de la forêt domaniale de Cerisy

*Evaluation à mi-parcours du plan de gestion 2015-2025  
de la réserve naturelle nationale de la forêt domaniale de Cerisy*

## **Présentation du dossier**

Le plan de gestion de la RNN de la forêt domaniale de Cerisy, établi pour la période 2015-2025, fait l'objet d'une évaluation intermédiaire qui a été présentée par le conservateur le 16 novembre devant 10 membres de la commission espaces naturels du CSRPN.

Il comporte 3 objectifs à long terme et 1 facteur clé de réussite, totalisant 45 objectifs opérationnels. 73 % des actions sont engagées ou finalisées avec des résultats satisfaisants qui soulignent la pertinence des objectifs à long terme du plan. Les objectifs opérationnels peu ou pas engagés concernent des actions dont la pertinence est discutable, pour lesquelles les ressources externes manquent ou qui nécessitent une mise en œuvre sur un temps long. Un peu de retard a été pris sur les actions requérant la mise en place d'outils de communication. Un travail avec des membres du comité consultatif a permis de revoir les priorités des actions restant à conduire.

## **Avis du CSRPN de Normandie**

Le CSRPN émet un avis favorable sur l'évaluation de la gestion mise en oeuvre par l'Office national des forêts (ONF) durant la période 2015-2021. Il reconnaît la grande qualité du travail réalisé par le gestionnaire et la rigueur scientifique des outils d'évaluation de la gestion en lien notamment avec le protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières (PSDRF). L'avancement opérationnel du plan de gestion est satisfaisant et les résultats globaux de la gestion sont bons tant sur les espèces que sur les milieux. Il est rappelé que la forêt domaniale de Cerisy est la seule forêt de plaine classée en RNN.

L'évolution des populations de carabes, et plus particulièrement de *Carabus auronitens subsp. cupreonitens* pour laquelle la réserve a été désignée, est rassurante. Même s'il n'est pas possible de faire le lien direct entre gestion et croissance de la population, la tendance montre que les conditions d'accueil sont favorables à l'espèce. La lutte contre le braconnage influence aussi très certainement ce résultat. Le conseil suggère de comparer les occurrences du carabe entre les strates gérées et les strates non gérées (PSDRF) pour mieux estimer l'impact de la gestion sur la dynamique de la population.

Secrétariat du CSRPN – DREAL Normandie

Cité administrative – 2 rue Saint-Sever - 76100 Rouen

tél : 02.76.00.07.24 – <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

## CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Le conseil souligne les efforts importants du gestionnaire pour doubler les objectifs concernant les trames de vieux bois par rapport aux objectifs nationaux de l'ONF. Par ailleurs, la mise en place d'enclos apparaît nécessaire à une régénération diversifiée, notamment en futaie irrégulière, de manière à ce que les grands herbivores ne favorisent pas trop les hêtres au détriment des autres essences. Il est noté que ces techniques sont onéreuses.

Le devenir à long terme de la chênaie-hêtraie est lié aux évolutions climatiques et à ses répercussions. En particulier, il conviendra d'assurer un suivi de la progression du sycomore, notamment lors du renouvellement de l'aménagement forestier en 2022.

En conclusion, le conseil valide la pertinence des objectifs à long terme et leur déclinaison opérationnelle, telle que présentée par le conservateur, pour la poursuite de la gestion de la RNN de la forêt domaniale de Cerisy jusqu'en 2025.

Conformément à l'article R. 411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le président du CSRPN



Thierry Lecomte